

Commune de

CATENNOY

PLAN LOCAL
D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
02 FEV. 2016

6a

NOTICE SANITAIRE

RÉSEAU D'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable à Catenoy est intercommunale. La gestion du service de l'eau potable a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par un contrat de délégation de service public le 23 février 2011 pour une durée de 12 ans. A l'échelle de la Communauté de communes du Clermontois, il existe un règlement de service de l'eau potable.

L'eau provient du champ captant de Clermont qui comprend quatre forages et du forage de la Bovette à Breuil-le-Vert. Le volume d'eau mis en distribution à Catenoy en 2014 s'élevait à 87 290 m³.

La consommation en eau sur la commune représentait en 2013, 80 014 m³ soit une hausse globale de 3,6 % de la consommation moyenne journalière par rapport à 2012. Pour les abonnés domestiques, le ratio de consommation est de 81,3 m³/foyer/an, ce qui place la commune en dessous de la moyenne nationale (120 m³/foyer/an).

En 2013, 454 clients (abonnements) étaient desservis.

Pour mémoire, en 2013, l'alimentation de Catenoy représentait 5,7 % de la production des forages de Clermont et de Breuil-le-Vert.

Au sujet des volumes d'eau facturés, 45,6 % concernent un usage domestique et assimilé et 54,4 % un usage industriel.

➤ Description du réseau d'eau potable

S'agissant des équipements, la commune compte un réservoir de deux cuves de 150 m³ localisé au sud du bourg, le long de la RD 137, un relais et deux supprimeurs (Courcelles et Luchy).

Le réseau d'eau potable s'étend sur un linéaire de 13,7 km (hors branchements). L'étendue du réseau s'explique notamment par l'acheminement de l'eau en direction de plusieurs écarts bâtis situés au nord du territoire communal (hameau de Luchy et ferme du Bois de Luchy).

L'eau distribuée sur la commune est considérée de bonne qualité. Les taux de conformité des prélèvements effectués sur les eaux distribuées sont de 100 % (microbiologie et paramètres physico-chimiques).

L'indice de rendement du réseau de distribution est bon puisqu'il s'élevait à 89,6 % en 2012 et 91,6 % en 2013.

Par ailleurs, une campagne de réhabilitation des branchements en plomb a été entreprise. Sur 463 branchements, il ne reste aucun branchement en plomb.

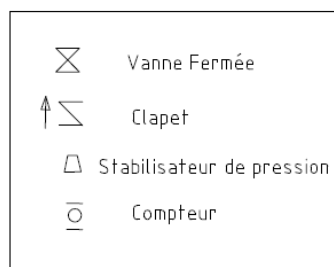
➤ Distribution de l'eau potable

L'origine de l'eau potable distribuée sur la commune provient des forages localisés à Clermont et Breuil-le-Vert qui alimentent, via la rue de Nointel et la rue de Liancourt, le bourg et le réservoir évoqué plus haut.

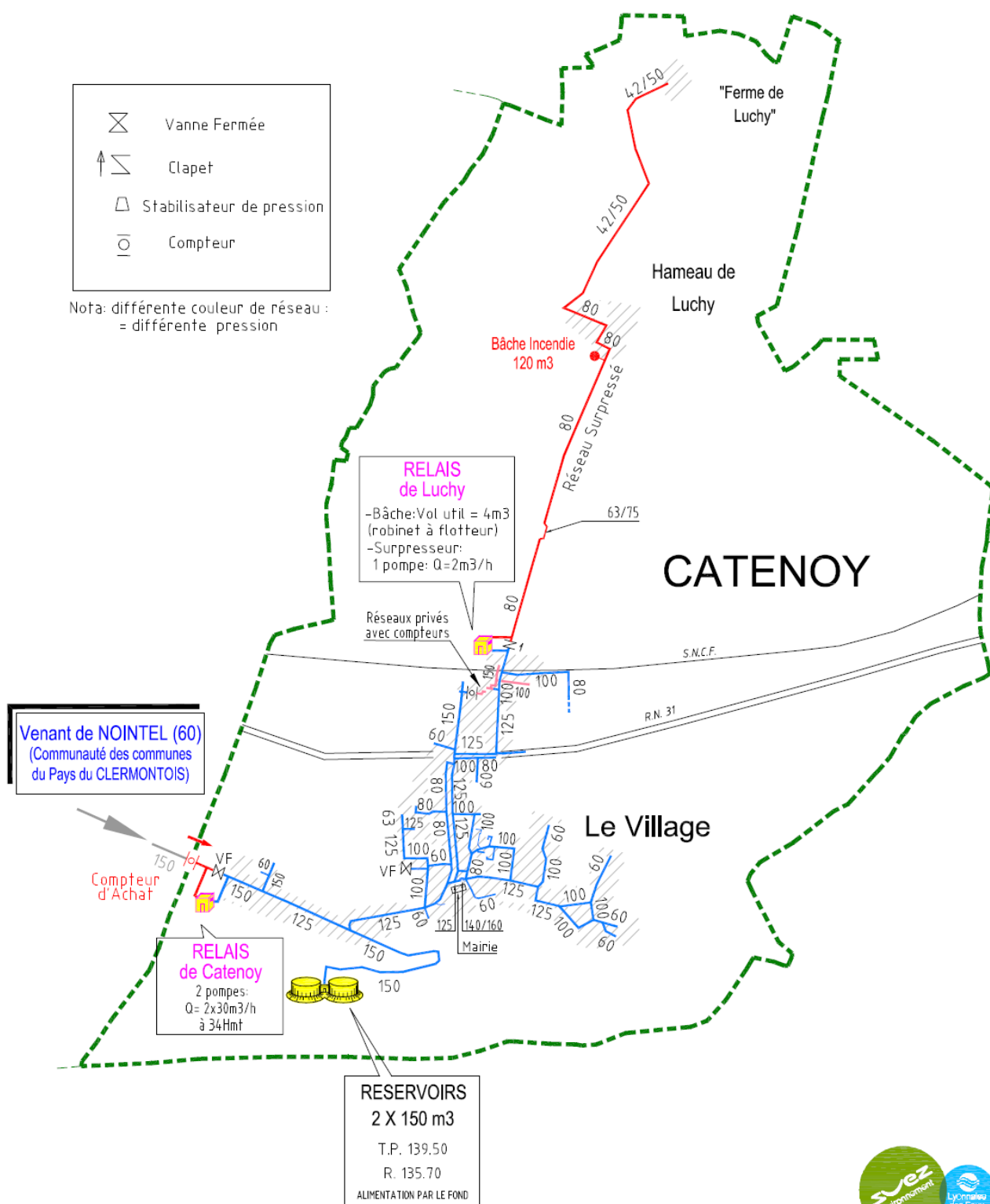
L'amenée d'eau dans le bourg est assurée par l'intermédiaire d'une canalisation de Ø 125 mm (rue de Liancourt), réseau qui se poursuit jusqu'au nord en appui de canalisations de diamètres importants (150 mm au niveau de l'usine Addivant France SAS).

Commune de CATENOY (OISE 60)

SCHEMA DU RESEAU D'EAU POTABLE

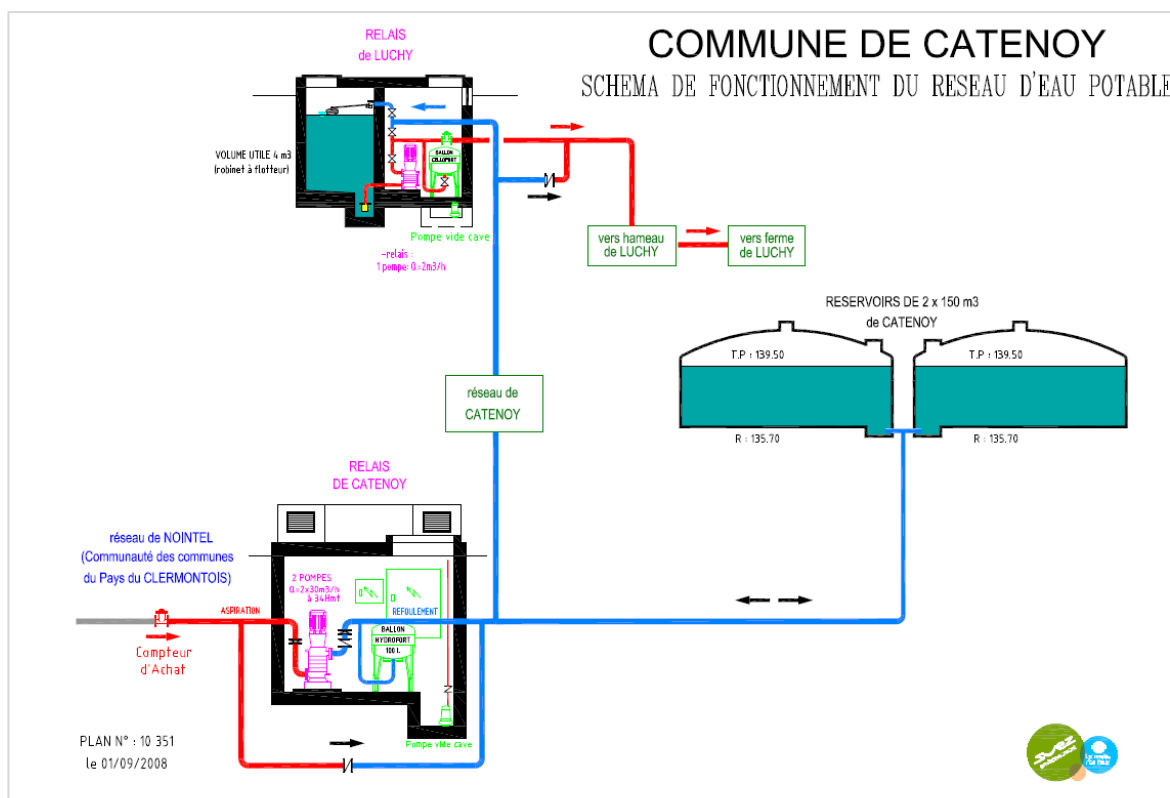


Nota: différente couleur de réseau :
= différente pression



PLAN N°: 10 184
MP, le 05/01/2012





Ce réseau principal est complété, aux extrémités (impasses) par des canalisations de diamètres plus petits (51/63 mm, 41/50 mm).

Le hameau de Courcelles est alimenté par des canalisations principales de 125 ou 150 mm, puis à l'extrémité de la rue du fossé par une canalisation de 51/63 mm.

A l'échelle du bourg, deux rues ne sont pas totalement desservies par le réseau d'eau potable (la rue Saint Vaast et la rue des Buttes) ce qui explique qu'elles soient partiellement urbanisées.

Le hameau de Luchy, localisé à distance du bourg, est alimenté via une canalisation de 80 mm qui s'étend le long du chemin rural dit de Luchy à Catenoxy et traverse le hameau via la rue de Luchy. L'amenée d'eau dans le hameau est assurée à l'aide d'un surpresseur implanté au nord de la voie ferrée, le long du chemin rural.

Enfin, le corps de ferme situé au lieu-dit « Bois de Luchy » est alimenté par une longue canalisation de diamètre 42/50 mm.

➤ Fonctionnement du réseau

S'agissant de la desserte en eau potable, aucun problème de fonctionnement sur le réseau n'est signalé. Concernant la morphologie du réseau, il est mis l'accent sur son déploiement en antennes qui symbolise un réseau qui se superpose à la structure bâtie actuelle.

Quelques bouclages sont toutefois visibles au cœur du bourg en accroche de la rue de Liancourt ou encore des rues Cadette et de Sacy-le-Grand.



La qualité de votre eau en 2011

Commune de CATENOY
Exploité par la Lyonnaise des Eaux

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable principalement à partir d'un champ captant situé sur Clermont.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2011, 26 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.

L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 24 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 34 °F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0.14 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité sur le plan bactériologique. L'eau est conforme par rapport aux valeurs réglementaires fixées pour les substances indésirables, ainsi que pour les substances toxiques.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html>

ARS de Picardie
Délégation territoriale de l'Oise
Service Santé Environnement
13 rue Biot 60000 Beauvais

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau collectif d'assainissement est géré par le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de la région de Sacy le Grand. Ce syndicat regroupe les communes de Catenoy et de Sacy-le-Grand ainsi que la Communauté de communes du Liancourtois. Une partie du service a été déléguée à la Lyonnaise des Eaux par contrat de délégation de service public le 23 février 2011 pour une durée de 12 ans. Pour Catenoy, il s'agit de la collecte des eaux usées, de la collecte et de l'évacuation des eaux pluviales et de la gestion du service aux abonnés. La communauté de communes du Clermontois a signé une convention avec le Syndicat Mixte.

A l'échelle de la Communauté de communes du Clermontois, il existe un règlement d'assainissement.

✓ Eaux usées

Le réseau d'assainissement collectif couvre l'ensemble du bourg. Comme pour le réseau d'eau potable, il se superpose à la structure bâtie actuelle. Une partie de la rue des Buttes et de la rue de Saint-Vaast n'est pas desservie. Concernant la société ADDIVANT France SAS, elle est raccordée au réseau communal visible au sud de la rue de Maimbeville au moyen de canalisations privées.

La commune est dotée d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif sur un linéaire de canalisations de 1 992 m. Le réseau compte quatre postes de relevage ou de refoulement situés rue du Sac, rue de Liancourt, rue de Nointel et rue du Fossé.

Des équipements de télésurveillance vont être mis en place sur les postes de Liancourt et rue du Sac, ainsi que le traitement H₂S au poste de Nointel.

Au 31 décembre 2013, 415 abonnés étaient desservis en assainissement collectif soit l'équivalent de 1 017 habitants.

La société Addivant France SAS a signé une convention l'autorisant à déverser des effluents dans le réseau collecteur.

Les eaux usées de la commune sont acheminées jusqu'à la station d'épuration de Sacy-le-Grand, d'une capacité de traitement estimée à 3 000 équivalent/habitants. La station a été remise à niveau en 2011 pour traiter la pollution conformément aux exigences réglementaires. Trois communes sont actuellement raccordées à la station. En 2012, la station a traité l'équivalent de 2 400 habitants.

Le volume traité et facturé en 2013 représentait 44 721 m³ réparti pour 75 % à des effluents domestiques, 22,6 % à des effluents industriels et 2,4 % en provenance des installations communales.

Le syndicat a signalé à la commune que les charges issues des eaux industrielles augmentent de manière importante la charge hydraulique de la station (taux de 84 % en 2012). Les effluents provenant de l'usine Addivant France SAS représentent un volume de 16 000 m³ sur un volume total d'environ 110 000 m³ traité par la station. Ce chiffre devrait baisser à brève échéance considérant qu'en raison de la conjoncture économique, l'activité a baissé sa productivité.

Concernant le fonctionnement du réseau, aucun problème en particulier n'est à signaler. Toutefois, une saturation du réseau peut apparaître à l'occasion de certains épisodes pluvieux (pluies d'orage) dans la mesure où le réseau collectif d'assainissement reçoit des rejets illégaux d'eaux pluviales de quelques particuliers.

Pour information, on peut estimer le volume moyen d'effluents par branchement particulier à 80 m³.

Les autres secteurs du territoire sont assainis au moyen d'un assainissement non collectif. Il s'agit du quartier de la Gare, du hameau de Luchy et du corps de ferme du Bois de Luchy. Au total, 13 usagers sont concernés. Dans le cadre de la législation en vigueur, les installations non conformes viennent d'être réhabilitées.

Un zonage d'assainissement a été approuvé sur la commune le 15 juillet 2005. Le zonage prévoit le maintien d'un assainissement collectif sur l'ensemble du bourg, dont Addivant France SAS et d'un assainissement individuel au niveau de la Gare, du hameau de Luchy et de la ferme du Bois de Luchy.

Compte tenu de la géologie locale, le zonage d'assainissement préconise une surface minimale constructible de 800 m² pour assurer la mise en œuvre d'un assainissement individuel dans de bonnes conditions.

✓ **Eaux pluviales**

La commune possède un réseau de collecte des eaux pluviales au niveau du centre-bourg qui s'étend sur un linéaire de 2 627 m. Le réseau s'accompagne de 45 bouches et avaloirs et d'une fosse à sables implantés au sud de la rue de Liancourt.

Les eaux pluviales produites au sud du bourg sont acheminées gravitairement vers le nord, dans la partie basse de l'agglomération. L'ensemble des eaux est ainsi collecté puis acheminé en direction d'un bassin d'orage implanté entre Courcelles et Catenoy, en bordure de la rue de Courcelles.

La compétence « eaux pluviales » a été déléguée à la Communauté de communes du Clermontois. Cette dernière a engagé une étude hydraulique sur le territoire communal, parallèlement au remembrement communal, puis réalisée une étude spécifique à l'échelle du village dont la partie sud est assujettie, à l'occasion de forts orages, à des phénomènes d'inondations par ruissellement. Ces études sont consultables en annexe du rapport de présentation. Elles présentent un état des lieux détaillé et des propositions d'aménagement visant une gestion efficace de l'aléa.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La gestion des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes du Clermontois qui est dotée d'un règlement de collecte. La collecte des déchets ménagers s'effectue le mercredi.

Un service de ramassage des déchets verts est proposé aux habitants le jeudi de fin mars à fin novembre. L'enlèvement des encombrants se fait sur simple appel téléphonique. Les habitants ont accès à la déchetterie de Breuil-le-Sec située dans la zone d'activités de la Ferme des Sables.

Plusieurs points de collecte pour le tri sélectif sont répartis sur le village, rues de Courcelles et des Sources et à la salle polyvalente.

S'agissant de la collecte, 320 tonnes d'ordures ménagères sont collectées chaque année, soit 875 kg/jour, 80 tonnes par an pour les déchets verts et 30 tonnes par an pour le tri.